

Compte rendu de la séance du 28 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance:
Cécilia ESCASSUT

Ordre du jour:

Point sur les demandes de subvention

Point sur l'embauche du remplaçant de Jean Claude BERGERON

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Référent chemin de randonnée

Demande exonération loyers du Bar

Questions diverses

Délibérations du conseil:

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE (DE 2021 0028)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition du projet de réalisation d'une nouvelle ligne de trésorerie, pour un montant de 120 000.00 Euros, auprès du Crédit Agricole Centre France.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après échange de vue

1. Adopte le projet.
2. Décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France, le renouvellement de notre ligne de trésorerie aux conditions suivantes :
 - d'un montant de 120 000.00 euros.
 - d'une durée de 12 mois à compter de la date de signature du contrat.
 - indexé sur le taux variable EURIBOR 3 MOIS.Si le taux de référence est négatif, la valeur retenue sera 0.
 - plus marge de 0.90% sur index EURIBOR 3 MOIS
 - frais de dossier : néant
 - commission d'engagement : 0,20% soit 240€

S'engage à comptabiliser ce crédit hors budget dans les comptes financiers.

Ce crédit de trésorerie est destiné uniquement à la couverture d'un besoin ponctuel et éventuel de trésorerie.

En aucun cas, ce crédit ne pourra être consolidé en prêt moyen ou long terme. Il sera remboursé définitivement au plus tard dans un délai de un an, à compter de la date de signature du contrat.

Les sommes ainsi remboursées cesseront de porter intérêt dès leur encaissement effectif.

4. S'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auquel le crédit de trésorerie pourrait donner lieu.

5. Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour le tirage de la ligne de trésorerie, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

EXONERATIONS LOYERS BAR D'AVRIL ET MAI 2021 (DE 2021 0036)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Delanoue, la gérante du Bar du Lac, a envoyé un courrier aux membres du Conseil Municipal. Elle demande une exonération des loyers d'avril et mai 2021 suite aux mesures gouvernementales concernant le confinement et ses mesures de fermeture pour les bars restaurants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande d'exonération des loyers pour les mois d'avril et de mai 2021 pour la location des fonds, des murs et du logement du Bar Restaurant de Crandelles.